

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N° DEL041-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du
Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN,
N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,
D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN,
P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)
Mme TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

Messieurs Yacine HADJ HASSINE et Mahfoud YAMOUNI ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Convention portant règlement de mise à disposition
de l'outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité
des ménages et des professionnels.**

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les communes et la métropole ont décidé de mettre en place une démarche de
mutualisation de l'expertise fiscale sur le territoire métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les besoins identifiés collectivement en matière d'observation fiscale sont les suivants :

- apporter des réponses précises aux questions des habitants en matière de fiscalité directe locale,
- développer les capacités à produire des prospectives fiscales et des simulations d'impact,
- permettre un meilleur dialogue avec les services fiscaux et coordonner les Commissions Communales des Impôts Directs (CCID),
- partager les expériences et les compétences sur le territoire,
- accompagner les communes dans leurs efforts d'optimisation fiscale.

Pour répondre à ces besoins, l'acquisition par la métropole d'un logiciel dédié à l'analyse fiscale dénommé OFEA-WEB et la création d'un poste en animation et coordination d'un réseau sur l'expertise fiscale ont été réalisés en 2018.

La commune de Gières a participé de manière active au lancement de cette démarche.

La convention signée avec la métropole prévoit un accès à l'outil informatique OFEA-WEB dédié à l'expertise et à l'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels.

Le contrat avec le prestataire informatique GFI Progiciels étant arrivé à terme, il doit être renouvelé.

Le coût d'accès annuel à ce service est de 390 € HT pour la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec Grenoble-Alpes Métropole portant règlement de mise à disposition de l'outil informatique d'expertise fiscale dénommé OFEA-WEB ainsi que tout document se rapportant au renouvellement du contrat avec le prestataire informatique.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.